

REGLEMENT PARTICULIER DU CONCOURS « BINGO »

Le présent Règlement édicte les conditions particulières, ainsi que les modalités pratiques spécifiques applicables au Concours « Bingo ». Pour le surplus, il est renvoyé au « Règlement Général des Concours de la Société ». Ce règlement fait partie intégrante des conditions applicables aux Concours et est disponible sur le site web <https://www.circus-casino-places.be>

La participation au présent Concours présuppose la prise de connaissance ainsi que l'acceptation complète et sans réserve du présent Règlement particulier et du Règlement Général des Concours. Toute revendication ou contestation postérieure à la participation du participant sur les éléments de ceux-ci ne seront pas acceptées.

A. Nom du Concours : Bingo (ci-après le « Concours »)

B. Organisateur : La société anonyme CIRCUS BELGIUM, ayant son siège social à 4000 Liège, rue des Guillemins, 129, numéro d'entreprise BCE 0451.000.609. (ci-après, la « Société »)

C. Date et durée du Concours : le Concours se déroulera le 5 avril 2025

D. Lieu du Concours : L'ensemble des salles de jeux, établissement de classe II, CIRCUS CASINO

E. Limites territoriales : Territoire belge

F. Conditions de participation :

- Présence obligatoire au sein d'un établissement CIRCUS CASINO au sein duquel le présent Concours est organisé.

E. Déroulement du Concours :

Le 5 avril 2025, jour de l'événement, le Concours débutera par la distribution simultanée de cartons « Bingo » dans l'ensemble des établissements CIRCUS CASINO.

Chaque participant recevra quatre (4) grilles de couleurs différentes, correspondant aux quatre (4) parties prévues.

Chaque partie comportera trois (3) objectifs : la ligne, la double-ligne et le carton complet. Dès qu'un participant atteint un objectif, il devra immédiatement annoncer « Bingo ! » et se signaler auprès de l'animateur avant le tirage de la boule suivante.

L'animateur vérifiera ensuite la validité de la grille. Si celle-ci est correcte, le participant devra accomplir une épreuve d'aptitude physique, dont les modalités seront précisées sur place par le personnel. En cas de réussite, le prix lui sera attribué. En cas d'échec, le prix sera ajouté à celui de l'objectif suivant. Si le participant échoue à l'épreuve pour remporter le prix du « carton complet », le concours continuera jusqu'à ce qu'un autre gagnant soit désigné.

En cas d'ex-aequo, les participants concernés devront passer l'épreuve d'aptitude physique et se partageront le prix à parts égales.

Un même participant peut remporter plusieurs prix au cours du Concours.

Une fois un objectif validé et le prix attribué, toute réclamation tardive d'un autre participant affirmant avoir également atteint l'objectif ne sera pas prise en compte.

L'organisateur se réserve le droit de modifier les modalités du Concours à sa seule discrétion.

2. Détermination du ou des gagnant(s) et attribution des prix

Liste des prix fournie à titre indicatif :

1 ligne = 100 €

2 lignes = 150 €

1 carton entier = 250€

Les prix pourront être retirés à partir du 6 avril 2025 jusqu'au 30 avril 2025 sein de l'établissement CIRCUS CASINO dans lequel ils ont été remportés.

H. Protections des données à caractère personnel

Les données personnelles des participants communiquées à la Société dans le cadre du Concours sont traitées par la Société à des fins de marketing (marketing relatif à l'offre de nouveaux jeux et paris en ligne, en ce compris l'envoi de SMS, appels téléphoniques, newsletters papier ou électroniques).

La Société consacre le plus grand soin à la protection des données à caractère personnel que les participants lui communiquent. Par leur participation au Concours, les participants reconnaissent avoir pris connaissance et consentir aux conditions et modalités de traitement des données personnelles définies dans la Privacy Policy disponible ici:

<https://www.circus-places.be/en/privacy-policy/>

Les participants sont informés que leurs noms et coordonnées feront l'objet d'un traitement aux conditions et selon les modalités définies dans ladite Privacy Policy. Ces données seront reprises dans un fichier d'adresses qui peut être mis à la disposition des tiers et/ou qui peut être utilisé de façon interne ou dans le cadre d'actions commerciales ("direct marketing"). Tout participant peut prendre connaissance des données le concernant et les faire rectifier. Il peut, à sa demande et gratuitement, s'opposer au traitement des données le concernant par CB.